Image not found or type unknown

Les allocations familiales pour mes filles

Par **bbl**, le **31/08/2020** à **12:33**

Bonjour,

Je suis entré dans le térritoire francais en férier 2014 avec mes deux fIlles (6 et 4 ans à l'époque). J'ai d'abord obtenu un titre de sejour temporaire pour raison médical puis un titre de 10 ans **vie privée et familiale** (j'ai un enfant de 3 ans né en france avec ma conjointe qui a un statut de refugié).

La CAF me refuse le droits aux allocations familiale et me demande le certificat medical délivré par l'OFII.

Pour octroyer le certificat, je devais faire un regroupement familial; je suis septique car beaucoup des gens ont vue leurs demandes réjetées par la prefecture au motif que les enfants étant sur place, il était pas nécessaire de faire un regroupement familial.

Pouvez vous m'aider à savoir s'il y a une autre possibilité.

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés